



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

Présents : Mme GUEGAN Dominique, Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, Mme BERNARD Solenn, M. CHAUVIRE Yann, Mme CHEREL Sabrina, M. LE GOUIC Jean-Yves, Mme GOALABRE-BITEAU Anne, M. LORANS Thierry, Mme LE SAUCE Nadège, , Mme OLLIVIER Valérie, M. LE TROUHER Vincent, Mme LE GALLIARD Sylvie, M. URVOIT Rachel, , M. KERMABON François, M. GUEGAN Olivier, Mme TROUBOUL Marie-Claire, M. LE PIPEC Olivier,

Départs : Mme OLLIVIER Valérie à 20h00 (donne pouvoir à Mme LE GALLIARD Sylvie à partir de la délibération 2021/032), Mme TROUBOUL Marie-Claire à 21h00 (après le vote de la délibération 2021/033)

Absents excusés : Mme MATIGNON Isabelle, M. JOUANNO Mickaël

FORMATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE CLEGUEREC, GUERN, MALGUENAC, SAINT-THURIAU ET SILFIAC, POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX PORTANT SUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES - PROGRAMME 2021

Afin de faciliter la gestion des marchés d'entretien des voiries communales, de permettre de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés publics, il a paru pertinent, pour le programme 2021, de regrouper les moyens en créant un groupement de commande entre les communes de Cléguérec, Guern, Malguénac, Saint-Thuriau et Silfiac, et d'établir une convention pour définir les modalités de fonctionnement de ce groupement.

Une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement de commandes et définir les modalités d'organisation de fonctionnement du groupement, notamment :

- La désignation, parmi les membres du groupement, d'un coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats,
- Les missions assignées au coordonnateur
- La détermination de la commission d'appel d'offres (C.A.O) du groupement, conformément à l'article L1414-3 du C.G.C.T.
- Les dispositions financières relatives à l'exécution de la convention

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE CREER** un groupement de commandes composé des communes de Cléguérec, Guern, Malguénac, Saint-Thuriau et Silfiac pour cette opération, et d'y adhérer
- **D'APPROUVER** la désignation de la commune de Malguénac comme coordonnateur de ce groupement de commandes,

- **D'ELIRE** Monsieur Yann CHAUVIRE membre titulaire et Monsieur Rachel URVOIT membre suppléant de la C.A.O représentant chaque commune et Pontivy Communauté, élus parmi ses membres ayant voix délibérative,
- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

	DON DU MATÉRIEL MEDICAL A L'ASSOCIATION GAIA
--	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE FAIRE DON** à l'association GAIA de Saint Barthélémy de l'ensemble du matériel médical et des anciens fauteuils du domicile partagé. Cette association humanitaire vient en aide aux pays d'Afrique en leur apportant un soutien matériel (médical, scolaire, vêtements, conserves ...) et des connaissances dans divers domaines (éducation, santé, agriculture...).

	CONVENTION D'ADHESION A L'ART DANS LES CHAPELLES
--	---

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'association "L'Art dans les chapelles" invite des artistes internationaux à exposer leurs œuvres dans des lieux patrimoniaux remarquables du Pays de Pontivy.

La commune de Malguénac accueille depuis plusieurs années cette manifestation à la Chapelle du Moustoir. Cette année, elle se déroulera du 2 juillet au 31 août 2021 ainsi que les trois premiers week-ends de septembre.

Pour ce faire, une convention doit être établie entre l'Association et la commune pour fixer les règles d'organisation. Une participation financière est également demandée pour un montant de 831,92 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention pour l'année 2021,

	PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR TROIS ELEVES SCOLARISES EN CLIS
--	---

Madame le Maire informe l'assemblée que pour l'année scolaire 2019/2020, trois enfants de la commune étaient scolarisés à l'école publique Jules Ferry et Paul Langevin à Pontivy en Classe d'Intégration Scolaire (CLIS).

Conformément au code de l'Education, article L. 212-8, les communes de résidence doivent participer financièrement aux frais de scolarité des enfants qui, sous motifs dérogatoires, sont scolarisés dans une autre commune que celle de leur résidence principale, notamment lorsque cette

scolarisation est justifiée pour des raisons médicales.

La participation demandée à la commune pour l'année 2019/2020 est de 254,85 € par élève.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'ACCEPTER** de participer aux frais de scolarité des enfants accueillis en école publique à Pontivy en classe d'intégration scolaire.

-**D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention correspondante.

CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE SAINT BERNADETTE

Madame le Maire invite l'Assemblée à fixer le montant des participations communales aux frais de fonctionnement des 5 classes (primaires et maternelles) de l'école privée mixte Sainte Bernadette, sous contrat d'association depuis le 4 septembre 1980.

La commune doit verser la participation due aux écoles privées sous contrat d'association pour les élèves domiciliés à Malguénac. Le calcul du forfait par élève s'établit selon le principe de parité entre l'école publique et l'école privée sous contrat sur la base du coût de l'élève scolarisé dans l'école publique de Malguénac et en distinguant les élèves de maternelle des élèves d'élémentaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'OCTROYER** une subvention de fonctionnement à l'école privée dans le cadre du contrat d'association pour l'année 2021 d'un montant de 79 942,60 €

AIDES ET SUBVENTIONS AUX ECOLES

Madame le Maire, invite l'Assemblée à se prononcer sur le renouvellement des aides accordées aux élèves des écoles publiques et privées de la commune et à en fixer les montants.

Le nombre des élèves bénéficiaires des aides votées est celui communiqué par les directeurs des écoles au 30/09/2020 et ayant au minimum 2 ans à cette date

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE RECONDUIRE** les tarifs suivants

Fournitures scolaires et photocopies par élève	52,40 €
Crédit pour l'achat du matériel d'enseignement par classe	121,00 €
Crédit pour achat de revues périodiques par établissement	420,00 €
Voyage éducatif, du primaire ou de maternelle	20 %

TARIFS ALSH 2021

Le conseil municipal décide à 15 voix pour et 2 abstentions

- DE RECONDUIRE les tarifs suivants

- GUERN- - MALGUENAC		GRILLE DE QUOTIENT			
quotient familial	-600	601 à 900	901 à 1300	plus de 1301	extérieur
½ journée	6,00 €	8,00 €	10,00 €	11,00 €	+ 1,50 €
1 journée	7,50 €	11,00 €	13,00 €	14,00 €	+ 2,00 €
sortie	9,00 €	12,50 €	15,00 €	16,50 €	+ 2,00 €
semaine 5j	34,00 €	44,00 €	54,00 €	59,00 €	+7,00 €

Repas et goûters compris
Garderie - 1,20 € le créneau horaire

	TARIFS MINI CAMPS 2021
--	-------------------------------

Madame Le Maire informe le conseil municipal que les camps organisés dans le cadre de l'ALSH pour l'année 2021 se tiendront au Point de Vue à Guerlédan

- du 12 au 16 juillet 2021 à Guerlédan pour les 7- 9 ans, 12 places
- du 19 au 23 juillet 2021 à Guerlédan pour les 10- 12 ans, 12 places
- du 26 juillet au 30 juillet 2021 à Guerlédan pour les 13 - 16 ans, 12 places,

Le conseil municipal décide à 15 voix pour et 2 abstentions

- DE RECONDUIRE les tarifs suivants

Enfants de Guern et de Malguénac				
Quotient familial	- 600	601 à 900	901 à 1300	+ 1301

	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2021
--	---

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'OCTROYER les subventions suivantes

	2020	2021
SPORT	2 921,00 €	
Athlétique forme	114,00 €	114,00 €
Bleiz Darts Club	114,00 €	114,00 €
Coureur des ajoncs	114,00 €	114,00 €
Coureur des ajoncs (entretien des chemins)	112,00 €	112,00 €
Ecole de Football	378,00 €	378,00 €
Ecole de handball de Malguénac	114,00 €	114,00 €
Equipondi	114,00 €	114,00 €
Futsal	114,00 €	114,00 €

Les Ajoncs d'or	953,00 €	953,00 €
Les cavaliers du Mont Segal	114,00 €	114,00 €
Les P'tits Lou	114,00 €	114,00 €
Malguénac tennis de table	114,00 €	114,00 €
Randonneurs des ajoncs	114,00 €	114,00 €
Randonneurs des ajoncs (entretien des chemins)	112,00 €	112,00 €
Roue d'or (cyclotourisme)	114,00 €	114,00 €
Roue d'or (entretien des chemins)	112,00 €	112,00 €
Amicale du personnel communal/ agent (170€ / agent)	2 890,00 €	2 890,00 €
Bihan Agri Models	114,00 €	114,00 €
Les doigts d'or	114,00 €	114,00 €
Section locale de la FNACA	114,00 €	114,00 €
CULTURE	345,00 €	
Comité Chapelle du Moustoir « Bugale Er Voater »	77,00 €	77,00 €
Comité Chapelle Saint Patern	77,00 €	77,00 €
Comité Chapelle Saint Bédic	77,00 €	77,00 €
Polyculture	114,00 €	114,00 €
Polyculture (organisation du festival)	2 113,00 €	2 344,00 €
Radio Bro Gwened	100,00 €	100,00 €
CHASSE	144,00 €	
Indemnité par piégeur de ragondins	21,00 €	21,00 €
Indemnité par ragondins piégé	9,00 €	9,00 €
ACCA de Malguénac	114,00 €	114,00 €
EDUCATION	1 104,40 €	
Diwan (100€ / enfant)	500,00 €	400,00 €
Ecole du Château (100€ / enfant)	300,00 €	200,00 €
Centre de formation pour apprentis / apprenti	20,00 €	20,00 €
Entente morbihannaise du sport scolaire (0,15 € / habitant)	284,40 €	286,20 €
AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	885,00 €	
Bretagne Vivante	50,00 €	50,00 €
Comice agricole du canton de Cléguérec (0,25€ / habitant)	474,00 €	477,00 €
Eaux et Rivières de Bretagne	50,00 €	50,00 €
GVA - NOGAVRI	200,00 €	200,00 €
Solidarités paysans	111,00 €	111,00 €
SOLIDARITE	1 250,00 €	
ADEPEI	60,00 €	60,00 €
Amicale des donneurs de sang Pontivy	50,00 €	60,00 €
AMISEP	160,00 €	60,00 €
Ass Glenn Hoël (aide à l'enfance maltraitée)	60,00 €	60,00 €
Association des paralysés de France	60,00 €	60,00 €
ATES	160,00 €	60,00 €
EFAIT (écoute familiale information toxicomanie)	60,00 €	60,00 €
La croix d'or du Morbihan (alcool assistance)	60,00 €	60,00 €
Le Pas Sage	50,00 €	60,00 €
Les amis du gros chêne	50,00 €	60,00 €

Les blouses roses	60,00 €	60,00 €
Ligue contre le cancer - comité du Morbihan	60,00 €	60,00 €
Rayon de soleil	60,00 €	60,00 €
Resto du cœur - Pontivy	60,00 €	60,00 €
Rêves de clown	60,00 €	60,00 €
Secours catholique	60,00 €	60,00 €
Union départementale des sapeurs-pompiers œuvre des pupilles	60,00 €	60,00 €
Vaincre la mucoviscidose	60,00 €	60,00 €
Deuil et partage	--	60,00 €
Prévention routière	-	60,00 €
Société de Protection Animale	-	60,00 €
Association française des sclérosés en plaque	-	60,00 €
Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	-	60,00 €
Prévention routière		60,00 €
COTISATIONS	2 369,71 €	2 376,34 €
Association Art dans les chapelles	830,09 €	831,92 €
Association des Maires du Morbihan	561,22 €	561,22 €
Association des Maires Ruraux du Morbihan	100,00 €	100,00 €
Bruded (0,30 € / habitant)	568,80 €	572,40 €
Fondation du Patrimoine	120,00 €	120,00 €
Fonds départemental de solidarité pour le logement (0,10 € / habitant)	189,60 €	190,80 €

La commission finances réétudiera les critères d'attribution pour l'an prochain.

	FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION
--	---------------------------------------

Madame le Maire rappelle que la loi de finances de 2020 acte la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour compenser cette perte de ressources, la commune percevra la part de la taxe foncière du Département (15,26%). Si celui-ci n'est pas suffisant un coefficient correcteur est appliqué.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition
- **DE DIRE** que les taux d'imposition sont les suivants :
 - Taxe foncière bâti : 33,38 %
 - Taxe foncière non bâti : 38,53 %

Le produit fiscal attendu pour l'année 2021 est évalué 553 142,00 €.

	AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET PRINCIPAL
--	---

Suite au vote du compte administratif du budget principal lors de la séance du 12 mars 2021, Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'affecter les résultats de clôture qui sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2020 : + 341 501,10 €uros

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2020 : + 566 631,32 euros

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE REPORTER** la totalité de l'excédent de fonctionnement du budget 2020 pour couvrir le besoin en investissement, soit 341 501,10 euros à l'article 1068,
- **DE REPORTER** en investissement l'excédent de clôture de 566 631,32 € euros en recettes d'investissement à l'article 001 du budget 2021.

	ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2021
--	--

Le Conseil Municipal examine la proposition de budget 2021 établie par la commission des finances le 22 mars 2021 et présentée par Madame le Maire puis vote ce document tel que présenté, lequel peut se résumer ainsi:

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	1 845 755,17 €
	Recettes	1 845 755,17 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 370 951,30 €
	Recettes	1 370 951,30 €

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'ADOPTER** le budget principal 2021 de la commune,

Pour la troisième année consécutive et la dernière, les investissements comprennent principalement la construction de la salle des fêtes pour 1 328,400 €.

La municipalité prévoit également l'installation de colonnes enterrées pour 60 000€ et un programme de voirie de 78 000 €.

Ref 2021/037	AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET ANNEXE "ESPACE RESIDENTIEL DU CENTRE BOURG"
--------------	---

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET ANNEXE "ESPACE RESIDENTIEL DU CENTRE BOURG"

Suite au vote du compte administratif du budget annexe « espace résidentiel du centre bourg » lors de la séance du 12 mars 2021, Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'affecter les

résultats de clôture qui sont les suivants:

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2020 : + 79 217,08 €uros

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2020 : - 238 202,57 euros

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE REPORTER** en fonctionnement l'excédent de clôture de 79 217,08 € en recettes de fonctionnement au chapitre 002 du budget 2021,

- **DE REPORTER** en investissement le déficit de clôture de 238 202,57 € en dépenses d'investissement à l'article 001 du budget 2021.

Ref 2021/038	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2021 "ESPACE RESIDENTIEL DU CENTRE BOURG"
--------------	--

Le Conseil Municipal examine la proposition de budget 2021 établie par la commission des finances le 22 mars 2021 et présentée par Madame le Maire puis vote ce document tel que présenté, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	285 801,77 €
	Recettes	285 801,77 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	245 402,57 €
	Recettes	245 402,57 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'ADOPTER** le budget annexe « espace résidentiel du centre bourg » pour l'année 2021

	AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET ANNEXE « PARK LIAMM »
--	---

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET ANNEXE « PARK LIAMM »

Suite au vote du compte administratif du budget annexe «Park Liamm» lors de la séance du 12 mars 2021, Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'affecter les résultats de clôture qui sont les suivants:

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2020 : 60 403,87 €uros

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture au 31/12/2020 : - 260 296,85 euros

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- **DE REPORTER** en fonctionnement l'excédent de clôture de 60 403,87 € en recettes de fonctionnement au chapitre 002 du budget 2021,
- **DE REPORTER** en investissement le déficit de clôture de 260 296,85 € en dépenses d'investissement à l'article 001 du budget 2021.

	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2021 "PARK LIAMM"
--	--

Le Conseil Municipal examine la proposition de budget 2021 établie par la commission des finances le 22 mars 2021 et présentée par Madame le Maire puis vote ce document tel que présenté, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	534 041,50 €
	Recettes	534 041,50 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	423 756,52 €
	Recettes	423 756,52 €


Le conseil municipal décide à l'unanimité


- **D'ADOPTER** le budget annexe « Park Liamm » pour l'année 2021


	INFORMATIONS DIVERSES
--	------------------------------

Offres d'emplois pour le recrutement :

- D'un responsable des services techniques sur le grade de technicien
- D'un agent polyvalent en renfort à la médiathèque et à la cantine.
- D'un guide pour l'art dans les chapelles et qui effectuera le remplacement de la poste pendant les 3 semaines d'août.

 Analyse des finances de la commune : Madame le Maire a sollicité le cabinet JMS Consultants pour la réalisation d'une mission de conseil en finances locales et d'analyse et de stratégie financière. Elle comprendra deux phases : la première sera une rétrospective financière de la commune sur les 3 dernières années et la seconde une prospective financière sur les cinq prochaines années.

 Tour de France : les écoles de Malguénac ont participé à la dictée du Tour de France le vendredi 19 mars 2021

 Choucas : Monsieur Jean-Yves BOUFFAUT est le référent choucas sur la commune. En cas de dégâts constatés la population est invitée à déposer plainte sur le site de chambre d'agriculture de

